

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2014

Le vingt-sept Janvier deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT. Mme Dominique COIRIER, M. Arthur JONES

ETAIENT ABSENTS: M. Loïc RANCHERE, M. Michel GORNARD, Mme Martine GENDRAUX, Mme Valérie INGLIN, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à Mme Sylvie COUTEAU, M. Patrick COIRAULT, M. Guillaume GENDRAUX et Mme Sylvie MAGNAIN ainsi que M. Philippe FAUCON non représenté.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte rendu de la séance en date du 16 Décembre 2013, le Conseil Municipal accepte l'additif à l'ordre du jour concernant respectivement « régime indemnitaire – mise en cohérence avec un grade » et « convention avec ERDF – Route de Sauzé-Vaussais » et délibère comme suit :

BILAN DE LA SAISON DE PECHE DANS L'ETANG DE JAVARZAY EN 2013

Madame Sylvie Magnain adjoint, commente la présentation du bilan 2013 de la pêche dans l'étang de Javarzay tel que présenté lors de la réunion avec les pêcheurs le 19 Janvier dernier.

Les principaux résultats 2013 comparés à ceux de 2012, sont les suivants :

- ✓ Evolution vente de cartes annuelles aux + de 16 ans : -2%
- ✓ Evolution vente de cartes journalières aux + de 16 ans : + 43%
- ✓ Evolution vente de cartes annuelles aux – de 16 ans : - 12 %
- ✓ Evolution vente de cartes journalières aux – de 16 ans : +14.8 %

Les recettes ont évolué de 13 086 € en 2012 à 14 546 €uros en 2013.

L'empoissonnement 2013 a été le suivant : 1800 kgs de truites + 350 kgs de gardons soit 2 150 kgs de poissons

Monsieur Tréhin fournisseur a précisé lors de la réunion qu'il serait possible d'y mettre quelques esturgeons, mais que d'autres poissons tels que la tanche sont difficilement acceptable pour la cohabitation entre espèces.

SAISON DE PECHE DANS L'ETANG DU CHATEAU DE JAVARZAY EN 2014

Madame Sylvie Magnain adjoint commente la proposition de règlement de la pêche pour 2014 préalablement présentée à l'association PECH. Les points à souligner sont les suivantes :

- ✓ Ouverture le 22.02 pour les détenteurs de cartes annuelles, le 23.02 pour les autres pêcheurs.
- ✓ Fermeture le 30.11 pour les détenteurs de cartes journalières, le 14.12 pour les détenteurs de cartes annuelles.

✓ Aucune modification des tarifs 2013 pour 2014 :

(cartes annuelles + de 16 ans : 60 € et - de 16 ans: 30 € - cartes journalières + de 16 ans : 7 € et - de 16 ans : 3.50 €)

- ✓ Vente de cartes chez les dépositaires habituels à l'exception de la boulangerie Groscol à sa demande, remplacée par la Maison de la Presse ouverte le matin sur la Place Cail
- ✓ Vente de cartes possible par Monsieur Jean Claude Fleury Président de l'association PECH pour répondre aux quelques demandes ponctuelles sur site le dimanche après-midi uniquement (aucun autre dépositaire n'étant ouvert sur ce créneau)
- ✓ Mention de la possibilité de bénéficier de l'action Pass'Sport pour l'achat de cartes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide ce règlement dont l'intégralité (version française et version anglaise) sera remise à l'occasion de chaque vente de cartes et sera publié, affiché sur le site et inséré sur le site internet de la commune.

BILAN DE LA SAISON 2013 AU CHATEAU DE JAVARZAY

Monsieur Christian Beaudoin agent communal chargé de la promotion du site du Château de Javarzay commente le bilan de la fréquentation de l'année 2013. Il s'est révélé bien plus satisfaisant que celui de 2012.

Les points les plus particulièrement marquants en 2013 par rapport à 2012 sont les suivants :

- ✓ Evolution des entrées : + 28 % (1558)
- ✓ Evolution des entrées à l'occasion des « Journées du patrimoine » : + 5% (315)
- ✓ Evolution des entrées hors journées du patrimoine : + 36.6 % (1243)
- ✓ Evolution des entrées période estivale (01.06 au 30.09) : + 70.5% (674)
- ✓ Evolution des entrées hors période estivale : + 10.5 % (569)
- ✓ Nombre de personnes accueillies au Château : 3 640 (3 936 en 2012) ce qui illustre un nombre de passages en diminution mais un nombre de visites plus important.

ORGANISATION DE LA SAISON 2014 AU CHATEAU DE JAVARZAY

Monsieur Beaudoin dresse un point sur la restructuration du musée à laquelle l'association des « Amis du Château de Javarzay » et l'association « Cail » ont largement participé lors de réunions de concertation organisées par la municipalité.

Monsieur le Maire les remercie pour ce travail de partenariat qui a abouti aux dispositions suivantes :

- « Allègement » du contenu et modification des salles en cours
- Mise en place et préparation des visites libres :
 - Réalisation d'un livret + mise en place de l'utilisation d'audioguide
 - Mise en place des cartels et protections par souci de protection et de sécurité.

Il est rappelé ici que le Conseil Municipal a affecté une enveloppe de 10 000 € pour l'organisation de ces visites libres.

EMPLOI SAISONNIER AU CHATEAU DE JAVARZAY ETE 2014

Cette nouvelle version qui laissera plus de liberté aux visiteurs, ne nécessite plus le recrutement de 2 personnes en juillet et août, en complément de Christian et des bénévoles dont l'implication est ici à nouveau honorée.

Ainsi le Conseil Municipal en accord avec Christian Beaudoin et les associations avec qui le besoin a été quantifié, décide de créer un emploi saisonnier d'agent du patrimoine 2^{ème} classe pour une durée de travail globale de 100 h du 1^{er} juillet au 31 août 2014.

SERVICE DES EAUX – MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PREFECTORAL SUR LA SECURITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité absolue de mettre le service des eaux en conformité avec l'arrêté préfectoral du 19.12.2012 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Les principales exigences concernant plus particulièrement la commune de Chef Boutonne dont le bilan est globalement satisfaisant grâce au suivi et à la rigueur de gestion de la collectivité et au concours de Véolia concessionnaire du service depuis mars 2003, sont les suivantes :

- Augmentation du nombre de rencontres avec le concessionnaire pour dresser des bilans d'activités plus fréquents (déjà anticipée sur 2012)
- Mise en place de nouveaux points d'analyses (12 points de contrôle ont été mis en place en août 2013)
- Réalisation d'une étude patrimoniale (confiée au Syndicat 4B en fin d'année 2013)
- Gestion des eaux de puits et des eaux de pluies (intégrée dans le règlement de service 2014)
- Gestion harmonisée de tous les abonnés situés sur le territoire (Points déjà régularisés : Buffevent, Les écluses - Points à résoudre : Péchiot et Le Guibou)

La mise en service des nouvelles canalisations installées par le Syndicat 4B au Guibou a fait l'objet de négociations avec la collectivité. Le Syndicat 4B ne souhaite pas les transférer à la commune eu égard à l'approche de l'échéance du contrat de concession, dans l'hypothèse espérée par le Syndicat que la commune opte pour l'intégration au 4B.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Prend acte de la mise en service de ces canalisations au 01.07.2014
- Valide le fait que Véolia facturera les consommations aux abonnés de Péchiot et du Guibou, comme il le fait pour les autres abonnés chef-boutonnais.
- Prend acte qu'il convient de reconsidérer la défense incendie de cet écart eu égard à la déconnection du forage du Guibou. Une consultation sera menée pour l'installation d'une outre dont le coût estimatif est de 12 000 €.

MISE A JOUR DES PLAQUES DE RUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur Guillaume Gendraux adjoint souhaite que le recensement des anomalies ou manques de plaques de rues évoqué lors de la dernière séance, puisse être finalisé par la commission « Amélioration du patrimoine » pour présentation lors de la prochaine séance.

POINT SUR L'EVOLUTION DE LA PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

Monsieur le Maire souligne le travail important fait par Marie Biraud agent chargé de la gestion des cimetières pour l'organisation de cette procédure de reprises de concessions dans les trois cimetières de la commune réalisée avec le concours d'une commission communale élargie.

Il est rappelé que la procédure a 2 objectifs :

- la remise en état de certaines tombes et / ou
- l'identification des personnes inhumées dans des tombes pour lesquelles la commune ne dispose d'aucune information.

750 tombes ont été recensées et matérialisées. 29 personnes se sont déjà manifestées à la mairie.

Les plaques installées sur les 40 tombes concernées seront donc enlevées du fait de cette identification ou dès que le nécessaire de remise en état, le cas échéant, aura été fait.

Il est rappelé que la liste définitive des reprises ne sera établie qu'au cours du 2^{ème} semestre 2016, ce qui laisse le temps aux personnes concernées de se manifester avant.

Les secteurs d'activité horaire sont les suivants : journée : 46 % - nuit : 17% - weekend : 37 %

Le manque de disponibilité des pompiers en pleine journée qui conduit à 6% d'interventions refusées, est bien sûr évoqué.

Monsieur le Maire souligne l'importance de la solidarité tant des collectivités locales que des employeurs qui autorisent autant que faire se peuvent les départs des agents pour ces missions de secours.

REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil Municipal valide la mise en place de l'indemnité Spécifique de Service pour tenir compte du grade de technicien sur lequel le responsable du service technique a été stagiairisé après la sélection professionnelle de novembre, l'indemnité d'administration et de technicité ne pouvant pas être perçue que par les agents de catégorie C.

CONVENTION ERDF POUR L'INSTALLATION DE COFFRETS SUR UNE PARCELLE EN INDIVISION

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention de servitude avec ERDF, sur la parcelle communale en indivision avec Madame Hiver Route de Sauzé, pour l'installation d'un coffret nécessaire à la viabilisation de son terrain voisin.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Affaires sociales »

- annonce que 6 personnes utilisent en moyenne chaque semaine, le nouveau service de transport au marché MOBILIBUS étendu sur le territoire cantonal.
- informe les élus que la prochaine réunion du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) aura lieu le 06.02.2014.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- indique que le fauconnier intervient régulièrement, conformément au contrat. Le nombre de prises est à ce jour d'environ 60 pigeons.
- dresse le bilan des travaux ou dossiers en cours (chemin de fer, protection des boîtiers électriques régulièrement dégradés sous les halles...)
- précise que la campagne de lutte contre les ragondins a débuté sur le territoire communal le 21.01.2014 avec le concours des agriculteurs ou propriétaires qui le souhaitent.
- rappelle que la commission « Travaux – Infrastructures – Voirie » est convoqué le 30.01.2014.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures :

Monsieur le Maire a assisté avec Monsieur Jacques Barreau agent responsable du service des espaces verts, à la remise des prix du concours des villes et villages fleuris 2013 qui ne concernait pas la commune cette année. Les critères de sélection pour 2014, très élargis avec une mention spéciale « Gestion écologique », ont été présentés. Le service s'attachera comme les autres années, à valoriser la ville et son patrimoine en 2014 pour espérer gagner une fleur supplémentaire.

Le bilan 2013 de la mission de récupération d'animaux errants confiée par les communes de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou à Animal'Or est transmis : 17 chiens récupérés sur la commune de Chef Boutonne sur 80 sur le territoire communautaire.

Le rendu de l'expertise des désordres constatés suite aux travaux de l'avenue sera présenté lors d'une réunion avec les parties concernées le 17 février 2014.

Pour répondre à la nécessité de réaliser un raccord béton entre les caniveaux installés et le stabilisé renforcé dans le cadre des travaux de bordures pour la gestion des eaux pluviales à la garenne du Bois aux Pins, le Conseil Municipal accepte de majorer le montant de la prestation confiée à l'entreprise Bernard TP, de 222 € HT

La commission « Finances – Marchés Publics » est convoquée pour une réunion le 03.02.2014.

La demande d'accès entre sa parcelle et la route départementale face à la gendarmerie, renouvelée de Monsieur Patrice Berland est à nouveau évoquée. Il est précisé qu'une partie de ce tronçon a été goudronnée mais la gestion des eaux pluviales était le seul objectif au moment où cela a été fait. Monsieur Berland qui actuellement traverse le lotissement pour ses allers et venues, fait valoir la commodité que cela lui procurerait.

Le Conseil Municipal comprend sa démarche mais à la majorité, décide de maintenir le refus validé par les élus en 2004, 2006 et 2010. Cette zone n'est pas gérée en totalité pour accueillir un trafic de véhicules et cette nouvelle affectation obligerait à l'aménagement impératif de la structure de chaussée et des abords.

Considérant que les points abordés par Monsieur Jacques Flandrois lors des deux réunions publiques qu'il a organisées les 21 et 25 Janvier, concernent plus particulièrement la gestion communale passée et actuelle, le Conseil Municipal souhaite apporter quelques précisions ou rectificatifs à certaines informations données :

Etalement des emprunts :

Les emprunts de la commune ont été renégociés en 2005 pour profiter de la baisse des taux et avoir une meilleure lisibilité de la dette (globalisation partielle des 24 prêts initiaux).

Basée sur le diagnostic de l'endettement en cours et l'établissement d'une prospective budgétaire (tenant compte de l'évolution des charges et recettes et du choix d'une capacité d'autofinancement), elle correspond à

- un gain d'argent sur la durée de 30 854 €,
- une durée raccourcie des prêts (et non pas un allongement) la dernière échéance ramenée à 2020 au lieu de 2024 initialement
- une gestion dynamique de la dette avec des marges de manœuvre pour les années suivantes
- une trésorerie confortée.

Imposition locale

A l'occasion des transferts de compétence effectués à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou au 1^{er} Janvier 2006, le Conseil Municipal a décidé :

- en 2006 de minorer les taux 2005 des impôts locaux de 2.5%
- en 2007 de minorer les taux 2006 des impôts locaux de 1.5 %

Le transfert des compétences à la CDC a donc été pris en compte par une minoration des taux d'imposition locale à Chef Boutonne.

Augmentation des taux de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou

Elle est liée aux choix politiques qui ont été fait de créer de nouveaux services (création du Relais Petit Enfance, rénovation des gymnases de Chef boutonne et de Sauzé-Vaussais et volonté d'augmenter la capacité d'autofinancement...)

Prix de l'eau potable :

La commune de Chef Boutonne comme les autres UGE (Unité de Gestion des Eaux) est soumise aux obligations réglementaires et, plus particulièrement récemment, à celles fixées par arrêté préfectoral du 19.12.2012 relatif à la sécurité des eaux destinées à la consommation humaine. Les équipements complémentaires (chambres comptage, compteurs de sectorisation ...), l'obligation de disposer de 12 points d'analyses ... sont coûteux mais permettent une surveillance rigoureuse de la qualité de l'eau distribuée.

Par ailleurs, le nombre de m3 consommés en baisse, du fait du comportement individuel des consommateurs dont on peut se réjouir, a conduit la collectivité à revoir ses tarifs en assurant par le tarif de l'abonnement une recette pour assumer la majorité des charges du service.

Il est à souligner que le prix du m3 d'eau de Chef Boutonne est dans la moyenne départementale. Bien sûr, il n'est pas comparable à celui de certaines collectivités qui n'ont pas réalisé de travaux depuis de nombreuses années mais qui auront à les assumer dans un avenir proche et qui feront subir à leurs usagers, une augmentation de tarifs brutale.

Projet de salle polyvalente à Javarzay :

Le règlement de la zone aux abords de la « salle de la Ferme » du château de Javarzay figurant au Plan d'Occupation des Sols adopté en 1999, prévoit une restriction forte quant à une éventuelle extension de la salle. Ce règlement n'a pas changé depuis.

Accessibilité des lieux publics :

Tous les établissements publics communaux ont été rendus accessibles sauf le local préfabriqué du stade et le Château de Javarzay pour lequel le projet de mise en place d'une rampe extérieure n'a pas été validé par le Service Départemental d'Architecture. Les solutions sont difficiles à trouver...

En ce qui concerne l'accès à la Poste : L'accès pour les personnes à mobilité réduite est possible par l'entrée, Rue Héliot. Néanmoins, si la poste souhaitait à rendre accessible par l'entrée principale du bâtiment, elle le peut mais cela doit se faire à l'intérieur, comme pour les commerces. Les commerçants ont, eux, été informés par leur chambre consulaire qu'une personne a été recrutée pour venir en aide au montage des dossiers de mise en accessibilité des commerces et solliciter le cas échéant d'éventuelles dérogations eu égard aux impossibilités soit physiques soit financières rencontrées. Il convient qu'ils fassent leurs démarches rapidement auprès des chambres consulaires.

Indemnités des élus :

La décision du Conseil Municipal quant à la fixation des indemnités des élus a été publiée. Les montants perçus sont les suivants : Le Maire a une indemnité nette de 1515 €, les 2ers adjoints de 510 € et les 2 suivants de 272 €.

Sol du gymnase :

Il a été dit qu'il conviendrait d'envisager la pose d'un revêtement spécial couteux sur le sol du gymnase rénové, pour y accueillir les animations autres que sportives. Le revêtement choisi par la Communauté de Communes a été fait en tenant compte de l'occupation du lieu et ne nécessitera pas une telle contrainte puisque ce sol est utilisé et adapté dans les constructions de salles des fêtes.

Construction de la nouvelle gendarmerie :

Ce projet initié par le service immobilier de la gendarmerie, a donné l'occasion de considérer budgétairement, la brigade locale, au niveau du territoire cantonal et non plus exclusivement communal comme précédemment. Le Syndicat de Gestion des Gendarmeries de Chef Boutonne illustre ce changement.

Le montant du loyer versé par l'Etat compensera le montant des échéances de prêts contractés pour la réalisation de ce projet qui, sans nul doute, constituera un atout majeur au moment où des restrictions budgétaires obligeront probablement, à des fermetures. En effet, les locaux les plus récents et conformes aux obligations réglementaires comme ceux dont disposera le canton de Chef Boutonne, seront prioritairement maintenus.

Maintenir le plus grand nombre de services de proximité est nécessaire quand cela est possible. De plus, il va de soi que tous les gendarmes locaux sont favorables à cette construction et qu'elle est une garantie plus forte pour la pérennité de ce service dans notre territoire.

Construction d'un nouvel EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

Monsieur Flandrois a annoncé publiquement le lieu d'implantation de son projet de construction du nouvel EHPAD.

Il est rappelé que le Centre Communal d'Action Sociale travaille depuis plusieurs mois à l'évolution de ce dossier. Contact avait été pris avec les consorts Bouyer pour évoquer le projet de la collectivité et un rendez-vous avait déjà été fixé sur les lieux avec le programmiste missionné par le CCAS pour étudier la faisabilité de ce projet sur ce terrain. Le service des Domaines avait été invité à l'évaluer (RDV avec l'un et l'autre le 30.01.2014).

Les conclusions de l'un et de l'autre seront présentées lors de la réunion du Centre Communal d'Action Sociale le 06.02.2014

La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le 03 Mars 2014 à 20 heures.
Ainsi délibéré le 27 Janvier 2014, en mairie de Chef-Boutonne.

Le Maire,
Fabrice MICHELET

Vous pouvez lire ce compte rendu sur le site officiel de la commune www.chef-boutonne.fr;